



Assemblée générale financière 2024/2025

VOTE À DISTANCE



DU JEUDI 27 NOVEMBRE 12H

AU SAMEDI 29 NOVEMBRE 12H

INFORMATION DES CLUBS

Dans sa réunion du 27 octobre 2025 le Comité de direction a validé la tenue de l'assemblée générale financière (saison 2024/2025) du District de Football de la Charente en format dématérialisé. Elle se déroulera **du jeudi 27 novembre 2025 12h au samedi 29 novembre 2025 à 12h**. Les Présidents de clubs (ou leur représentant désigné) auront 48h pour voter à distance...du lieu de leur choix. Ordre du jour provisoire :

- ✓ Présentation des comptes de la saison 2024/2025,
- ✓ Affectation du résultat de la saison 2024/2025,
- ✓ Budget prévisionnel 2025/2026,
- ✓ Election de 2 représentants au Comité de direction

La convocation et les documents (Comptes financiers, résolutions, rapport commissaire aux comptes...), seront adressés aux clubs dans le début de la semaine 46.

Les clubs seront invités à une visioconférence d'information le lundi 17 novembre 2025 pour répondre à leurs questions et leur présenter la procédure de vote.

À savoir :

- ✓ La participation des clubs au vote (à distance) est obligatoire, sous peine d'amende prévue dans les règlements du District.
- ✓ Les modalités d'une AG en format dématérialisé sont précisées dans les statuts du District :
 - Art. 12.5.1 (convocation) « ...*Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une AG dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente* »,
 - Art. 12.5.4 (votes) « ...*Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret* ».
- ✓ La prestation de vote est organisée par la société OOPn (4 rue de la croix Faubin, 75011 Paris). Elle est agréée par la CNIL et garantit l'anonymat des votes.

